

# RECLASSEMENT : DIFFICILE DE S'Y RETROUVER !

## REVALORISER LES SALAIRES ?

Depuis quelques jours, les douaniers de la catégorie C reçoivent de nombreux courriers du CSRH qui leur détaillent les effets du décret 2021-1818 du 24 décembre 2021.

Le principe du décret est simple : l'État veut revaloriser les salaires des fonctionnaires les moins bien rémunérés. Ce décret a deux conséquences :

⇒ les indices inférieurs à 343 sont rééchelonnés à partir de 343 (ce point avait fait l'objet de notre tract « [grilles indiciaires de la honte](#) » en janvier).

⇒ une bonification d'une année d'ancienneté est accordée à l'ensemble des agents de la catégorie C.

Malheureusement, il découle de ces deux avancées manifestes quelques troubles.

## UNE GESTION COMPLEXE

En effet, la gestion contrainte, dans des conditions difficiles pour les agents du CSRH de très nombreuses mises à jour, dans le respect des règles de droit, est assez complexe et certains collègues ont pu recevoir jusqu'à trois courriers individuels qui leur indiquent des changements d'échelon, parfois délicats à interpréter.

Bien entendu, cette bonification est une bonne nouvelle pour les agents concernés, mais c'est un nouveau cache-misère dans un

contexte où les carrières des agents ont tendance à stagner et les traitements à tomber bien bas, surtout comparée à l'inflation. Entre 2001 et 2021, le SMIC a augmenté de 58 %, c'est loin d'être le cas pour nos traitements.

D'autant plus que sur la période, la ministre de la Transformation de la Fonction publique indique sur France Inter que le système actuel des rémunérations dans la fonction publique est « très pervers » et « ne correspond plus aux attentes des agents publics ».

Et pour la première fois depuis longtemps, le SNAD CGT est bien obligé de reconnaître qu'elle a raison mais nous n'en tirons pas les mêmes conclusions, loin de là.

Là où la ministre estime que les corrections des effets pervers nécessitent une réforme en profondeur (introduction des rémunérations au mérite), nous affirmons qu'il est nécessaire de réévaluer le niveau du point d'indice et de cesser les mesurette illisibles qui ne font que retarder le déclin social des agents de la fonction publique.

Les attentes des agents publics vont bien au-delà des petits coups de pouce qui nous permettent tout juste d'être au dessus du SMIC.

**Le SNAD CGT rappelle son opposition ferme au concept même de rémunération au mérite et réclame au ministère une hausse conséquente du point d'indice qui profiterait à tous les agents de la fonction publique.**

**JE DÉFENDS MES DROITS, #FIERDETREDOUANIER**

